



Numéro de l'acte	2023-138-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

QUESTION N°2023-138

URBANISME : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – SSCV LES FONTINES – IMPLANTATION D'UNE BULLE DE VENTE – SIGNATURE D'UN AVENANT

RAPPORTEUR :

Madame Cécile CARON

Adjointe au Maire, Commerces – Artisanat – Professions libérales – Fêtes – Aînés

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2022-90 du 22 septembre 2022 portant implantation par la société KIC d'une bulle de vente sur la Place Roger Salengro à compter du 1^{er} octobre 2022, pour une durée de 6 mois et pour un montant de 100 € mensuel, visant la commercialisation de leur programme dit les Fontines, situé Quai du Commerce à Arques

Vu la délibération n°2023-18 du 1^{er} mars 2023 portant prolongation de la durée de l'installation de la bulle de vente jusqu'au 30 septembre 2023

Considérant la demande de la société SSCV LES FONTINES de prolonger la durée de l'installation de la bulle de vente jusqu'au 30 septembre 2024

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : AUTORISE la prolongation de l'occupation de la Place Roger Salengro par la SSCV LES FONTINES, pour l'implantation d'une bulle de vente jusqu'au 30 septembre 2024

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ci-joint

ARTICLE 3 : INSCRIT les recettes au budget 2023 et suivants

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 2.0.SEP...2023 et publication ou
notification le 2.0.SEP...2023

Monsieur le Maire

Fait à ARQUES Benoît ROUSSEL
Le 19 septembre 2023

La secrétaire de séance,
Christine COURBOT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023**

Affiché le 20 septembre 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Dix-huit septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Douze septembre 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 20 présents
- 6 absents non excusés
- 2 absents excusés sans pouvoir
- 1 absent excusé avec pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Madame Christine COURBOT est nommée secrétaire de séance.